

# Casse-tête familial sur fond d'enlèvement

## LITIGE

**Des ex-époux américains se disputent à Genève la garde de leur fils, «détenu» à l'hôpital.**

Antoine GROSJEAN

Peter\* n'est ni malade ni blessé. Pourtant, ce jeune Américain de 11 ans séjourne depuis plus d'une semaine à l'unité de pédiatrie de l'Hôpital cantonal, sans avoir le droit d'en sortir. Il a réclamé son père, Jim\*, à plusieurs reprises, mais celui-ci n'est pas autorisé à le voir.

Car Jim, divorcé, est recherché par les Etats-Unis pour enlèvement. Après avoir exercé son droit de visite en décembre dernier, il n'a pas ramené Peter à sa mère, Susan\*, qui en a la garde. Jim accuse celle-ci de maltraitance. Cela fait cinq mois qu'il est en «cavale» avec son fils, qui n'est plus allé à l'école depuis lors. Ils sont arrivés à Genève le 19 mars.

Le 7 mai, sur demande de l'Office fédéral de la justice, la police s'est saisie de l'enfant, qui a été placé en pédiatrie après s'être temporairement échappé. La mère est venue des Etats-Unis le week-end dernier. Mais quand elle a voulu aller rendre visite à Peter à l'hôpital, le garçon s'est enfermé dans les cabinets.

Lundi dernier, Jim a réussi à le voir pendant une demi-heure, le tribunal tutélaire — qui n'avait été saisi d'aucune demande de retour fondée sur la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants — ayant jugé que rien ne s'y opposait, sauf avis médical contraire.

Une victoire éphémère puisque dès mardi, il était à nouveau interdit de visite. Le Service de protection des mineurs (SPMi) estime que Peter ne court aucun danger grave et imminent qui justifierait de prononcer une mesure de clause péril pour empêcher sa mère de le récupérer.

Me Abderrahim, l'avocat du père, a annoncé que son client entend s'opposer à cette décision. Il déplore que l'on n'ait pas jugé bon d'entendre Jim, qui possède des documents écrits et audiovisuels prouvant selon lui les mauvais traitements infligés par Susan à Peter. Me Abderrahim demande en outre qu'on écoute ce dernier, puisque la Convention de La Haye stipule que l'on doit tenir compte de l'opinion de l'enfant dans la mesure où il a atteint un âge et une maturité suffisants.



© DR | Jim\* et son fils, en 2006. Le père est recherché par les Etats-Unis depuis le 28 décembre 2008, date à laquelle il aurait dû ramener l'enfant à sa mère, qui en a la garde.

Me Corine Nerfin, qui défend Susan, accuse Jim de calomnie à l'égard de son ex-épouse. L'avocate estime en outre que si Peter réclame son père, c'est qu'il est sujet au syndrome de Stockholm et qu'il a subi un lavage de cerveau.

### **Situation exceptionnelle**

En attendant que son cas soit tranché, Peter reste enfermé à l'hôpital. Ce genre de situation est exceptionnel, selon Leila Nicod, directrice du SPMi. «L'hôpital n'est pas un lieu de vie comme un foyer», explique-t-elle, sans se prononcer sur ce cas particulier. «Il peut arriver, extrêmement rarement, que l'hôpital soit amené à sécuriser un enfant, par exemple s'il y a un risque d'enlèvement ou pour le protéger de lui-même. Mais en aucun cas il n'y sera mis sous surveillance rapprochée s'il n'a pas besoin de soins physiologiques ou psychologiques.»

\*Prénoms fictifs